



## PROTOCOLE COVID-19 DMA ARMATURES : LIVRAISON & ENLEVEMENTS USINES CLIENTS

Raison :

Le présent protocole est lié à la crise sanitaire que traverse notre pays. Cette pandémie, le COVID-19, se transmet par le contact physique et par la projection de gouttelettes.

Ce protocole reprend donc les gestes barrières préconisés par l'OMS et est accompagné des consignes spécifiques mises en place au sein de notre entreprise pour la sécurité de tous. (Les consignes de la société DMA ARMATURES peuvent aller au-delà des préconisations dictées par l'état et dans ce cas ce sont les consignes données par DMA ARMATURES qui devront être appliquées et respectées)

1. OBLIGATIONS
2. APPLICATIONS
3. CONSIGNES
4. RAPPEL DES GESTES BARRIÈRES
5. INTERVENANTS EXTÉRIEURS
6. CONCLUSIONS

### 1 : OBLIGATIONS

Chaque opérateur, agent administratif ou intervenant de quelque nature que ce soit, doit avant de se pénétrer sur le site de DMA ARMATURES, signer le présent protocole afin d'attester en avoir pris pleinement connaissance et s'engage à le respecter strictement.

**TOUTE PERSONNE NE RESPECTANT PAS UNE DES CONSIGNES ÉNONCÉE  
DANS LE PRÉSENT PROTOCOLE SE VERRA EXCLUE DE L'ENTREPRISE  
SANS AVERTISSEMENT PREALABLE**

### 2 : APPLICATION

Le présent protocole est à effet immédiat et pour une durée indéterminée qui durera au minimum suivant les prescriptions par l'état français. La société DMA

ARMATURES pourra faire perdurer ce protocole autant qu'elle le jugera nécessaire.

### 3 : CONSIGNES

- les chauffeurs DMA devront porter les EPI y compris les gants jetables, visières et masques en tissu ou jetable lors de leur livraison chez le client.
- Les chauffeurs ne participent plus au déchargement. Ils enlèvent les sangles et remontent dans leur camion. Les Bons de livraisons seront envoyés par mail aux clients. Le chauffeur ne donnera pas à signer les Bons de livraisons. Ils les gardent comme titre de Transport.
- Les bons de livraisons seront renvoyés par le client à DMA [contact@dmasite.com](mailto:contact@dmasite.com) ou à l'usine DMA concernée avec la signature, le tampon de la société et la date.
- Le chauffeur prendra les bons de livraisons de sa tournée dans la boîte réservée à cet effet et ne devra en aucun cas se déplacer à l'intérieur de l'usine ou sur le point de livraison (chantier, dépôts ou autre ) sauf pour avoir accès aux locaux sociaux et par les voies de circulations si cela est autorisé par le client.
- Une seule personne à la fois est autorisée dans les camions DMA.
- Les camions DMA seront nettoyés et désinfectés tous les soirs par les chauffeurs y compris les clefs des camions.
- Aucune personne ne sera admise dans l'enceinte de la société sans un justificatif de déplacement dûment rempli et signé par DMA.
- Le portail de l'usine restera fermé toute la journée.
- Aucune personne étrangère à la société ne sera acceptée dans l'enceinte de DMA ARMATURES sans rendez-vous préalable et devra obligatoirement retourner le présent protocole signé par mail à [contact@dmasite.com](mailto:contact@dmasite.com)
- Une distance de minimum 3 mètres est à respecter entre chaque personne présente dans l'entreprise
- L'accès à l'atelier se fera uniquement par la porte de secours et avec l'accord préalable de la direction ou de son représentant.
- Le port des gants et du masque est obligatoire dans l'usine, les bureaux et sur les points de livraisons des clients et ne doivent être retirés sous aucun prétexte sauf pour la pause déjeuner .

- Les mains devront être lavées avec du savon et de l'eau puis avec du gel hydroalcoolique pendant au moins 30 secondes à chaque fois que les gants seront retirés
- Du gel Hydroalcoolique sera mis à disposition pour chaque poste de travail y compris pour les chauffeurs
- Une seule personne à la fois sera autorisée dans les locaux sociaux : vestiaires et toilettes.
- L'Accès aux locaux sociaux ne se fera qu'après autorisation du responsable ou de la personne désignée par lui-même à travers la vitre des bureaux
- Chaque personne devra obligatoirement se signaler dès sa sortie des locaux sociaux
- Tout rassemblement de quelque nature que ce soit est formellement interdit
- L'utilisation du chariot élévateur est formellement interdite à tous les opérateurs. Seul le cariste est autorisé à les utiliser.
- Les outils et clefs de commande de ceux-ci devront rester sous son contrôle
- L'accès au bureau est strictement interdit à toute personne autre que le responsable ou les personnes désignées par lui.
- Le camion sera chargé uniquement par le cariste et le chauffeur ne pourra commencer à sangler son chargement qu'une fois que le cariste se sera retiré.
- L'usage du distributeur boissons chaude (café) est strictement interdit

#### 4 : RAPPEL DES GESTES BARRIERES

# CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



**Se laver  
très régulièrement  
les mains**



**Tousser ou éternuer  
dans son coude  
ou dans un mouchoir**



**Utiliser un mouchoir  
à usage unique  
et le jeter**



**Saluer  
sans se serrer la main,  
éviter les embrassades**

**Vous avez des questions sur le coronavirus ?**



**GOVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS**



**0 800 130 000**  
(appel gratuit)

➤ Nettoyage quotidien obligatoire avec un virucide pour :

- Poignées de portes
- Poignées de fenêtres
- Combiné téléphonique
- Cuvettes de toilettes
- Bureaux

➤ Changement de gants obligatoires entre le nettoyage de la partie bureau et de la partie locaux sociaux

➤ Le nettoyage se fera en dehors des horaires d'ouverture soit : entre 12H et 13H et 20H 21 H

## 6 : CONCLUSIONS

Il est question de la santé et de la sécurité de chacun. Nous vous demandons donc une pleine implication et un respect le plus stricte de ce protocole ainsi que des consignes d'hygiène et de sécurité en vigueur dans l'entreprise. Nous rappelons que la période de quarantaine lorsque vous avez contracté le coronavirus est de 14 jours sans contact avec d'autre personne. En cas de toux, fièvre ou moindre doute sur votre santé, nous vous demandons de ne pas vous rendre sur votre lieu de travail et de le signaler à votre responsable par téléphone.

Cette liste de consignes est non exhaustive et pourra évoluer en fonction de l'évolution de l'épidémie.

Les consignes pourront donc être adaptées modifiées voir d'autres consignes pourront venir compléter cette liste.

Dans ce cas un avenant à ce protocole sera édité et diffusé puis affiché.

Siège administratif : 14, rue Ernest Gouin Parc technologique Claude Monet 78290 CROISSY SUR SEINE
---

Tél . 01.30.09.29.30 – Fax. 01.30.15.18.83 –
--

contact@dma-armatures.fr
--------------------------

www.dma-armatures.fr
----------------------